

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 81 (1955)
Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la COMMISSION S.V.I.A. CHARGÉE DE L'EXAMEN DE LA QUESTION DE LA CRÉATION D'UN TECHNICKUM VAUDOIS, par M. M. Renaud.

Rapport sur le GROUPE S.I.A. DES INGÉNIEURS DE L'INDUSTRIE, par M. M. Renaud, ingénieur.

Rapport du délégué S.V.I.A. à la COMMISSION S.I.A. DU TARIF D'HONORAIRES DES INGÉNIEURS CIVILS, par M. A. Bréguet, ingénieur.

Rapport du délégué S.V.I.A. à la COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DU LOGEMENT, par M. J.-P. Vouga, architecte.

Rapport du délégué S.V.I.A. à la COMMISSION PARTIAIRE VAUDOISE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES, par M. R. Bolomey, ingénieur.

Rapport d'un délégué S.V.I.A. au COMITÉ DE PATRONAGE DU « BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE », par M. A. Chevalley, ingénieur.

Constitution du comité de la S.V.I.A. pour l'exercice 1955-1956

Président : M. Maurice Burdet, ingénieur. Bureau : Ateliers de Constructions mécaniques de Vevey S.A., Vevey. Tél. 5 30 12. Domicile : La Frique, Corseaux/Vevey. Tél. 5 15 51.

Vice-président : M. Jean-Emmanuel Dubochet, ingénieur. Bureau : E.O.S., 45, av. de la Gare, Lausanne. Tél. 22 57 21. Domicile : 15, av. Dapples, Lausanne. Tél. 26 51 70.

Secrétaire : M. Pierre Prod'hom, architecte. Bureau : Bureau Ch. Thévenaz, architecte, 18 bis, av. Juste-Olivier, Lausanne. Tél. 22 40 33. Domicile : 12, ch. Lucinge, Lausanne. Tél. 23 61 26.

Caissier : M. Jean-Claude Piguet, ingénieur. Bureau : Zwahlen et Mayr S.A., Malley. Tél. 24 81 52. Domicile : 10, av. Druey, Lausanne. Tél. 24 21 55.

Archiviste : M. Albert Jaquet, ingénieur et géomètre, professeur E.P.U.L. Bureau : 39, av. des Alpes, Montreux. Tél. 6 32 69. Domicile : 25, av. des Alpes, Montreux. Tél. 6 32 66.

Membres : M. Frédéric Brugger, architecte. Bureau : 17, rue Haldimand, Lausanne. Tél. 22 33 76. Domicile : 18, ch. de Bonne-Espérance, Lausanne. Tél. 28 03 52.

M. Claude Jaccottet, architecte. 14, ch. de Lucinge, Lausanne. Tél. 23 07 38.

CORRESPONDANCE

A propos du jugement des concours d'architecture

Je ne veux en aucun cas mettre en cause la qualité et la compétence des jurys de concours, mais souhaite mettre en garde ceux qui auront encore à juger.

Qui dit concours d'architecture, dit concours d'idées. Celui qui met au concours une construction demande d'une part une solution aussi idéale que possible, et d'autre part, des idées qu'il pourrait adopter pour la réalisation de l'œuvre. Or les concours jugés en terre

vadoise ces dernières années ont presque toujours primé des partis semblables, laissant de côté des projets originaux, des solutions nouvelles et audacieuses. Cela a un inconvénient majeur :

L'architecte est tenté de se demander ce qui plaira le plus au jury, et non de s'en tenir à un parti qu'il croit être bon, sachant que, s'il n'est pas classique, pour ne pas dire conventionnel, il n'aura aucune chance de succès. Il en résulte un appauvrissement de la création architecturale, une banalisation.

Je me permets de donner une solution simple et logique :

— Accorder le premier prix à celui des concurrents dont le projet répond le mieux aux idées du jury.

— Donner les trois ou quatre autres prix aux projets témoignant d'une recherche certaine et heureuse, et différents du projet retenu pour l'exécution.

Je cite un exemple vécu : le concours pour la rénovation du Dôme d'Upsala, en Suède (1946). Le premier prix a été décerné au projet qui reconstituait le mieux l'état primitif de la cathédrale. D'autres concurrents avaient cherché dans cette voie, ils ont été éliminés. En revanche, ont été primés, un concurrent qui remplaçait les arcs-boutants par des étais en béton armé et qui courageusement voulait affirmer notre époque et nos matériaux dans la rénovation de cet édifice, et un autre qui supprimait les deux tours d'entrée et les remplaçait par un campanile détaché du bâtiment. Le jury dans son rapport a souligné l'originalité de ces recherches.

Un jury se doit d'encourager les architectes et les tendances d'un art qui doit être en perpétuel mouvement si l'on veut que celui-ci progresse. Ainsi l'a compris le jury d'Upsala.

Nos concours auraient tout à gagner si nos jurys adoptaient ce point de vue, et les concurrents se sentirraient plus libres d'affirmer leurs idées et d'adopter des solutions nouvelles qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays ou qui pourraient faire école.

FRANÇOIS SILLIG,
architecte S.I.A.-E.P.F.

DIVERS

Quarante ans d'enseignement

A l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, notre collègue et membre émérite de la S.I.A. vaudoise, M. le professeur Auguste Ansermet, à La Tour-de-Peilz, termine sa quarantième année d'enseignement. Diplômé ingénieur après des études faites à Lausanne et complétées en Allemagne, géomètre du registre foncier en 1911 après un stage en Suisse allemande, le jubilaire pratiqua comme ingénieur civil lors de la construction de la ligne du Loetschberg, puis occupa le poste d'ingénieur topographe de l'Etat de Vaud. Dès 1915, il partagea son activité entre la direction d'un bureau privé à Vevey, où il était alors domicilié, et l'enseignement portant successivement sur la mensuration cadastrale, la topographie, la géodésie. Dans ces différents domaines, on doit à M. le professeur Ansermet plus de quatre-vingts publications

qui ont paru pour la plupart dans des revues techniques de la Suisse et de l'étranger.

Le professeur Ansermet fut appelé en outre, pendant plus de vingt ans, à fonctionner comme expert aux examens fédéraux de géomètres du registre foncier à Zurich et à Berne. Il collabora, en 1931 et 1932, aux cours d'aérotopographie de Jena et siégea dans diverses commissions lors de congrès professionnels en Suisse et à l'étranger. D'importants travaux topographiques, notamment la triangulation cadastrale des Alpes vaudoises, lui furent confiés.

Nous adressons à notre estimé collègue et ami nos félicitations les plus sincères pour cette longue période consacrée avec dévouement à l'enseignement supérieur, et le remercions tout particulièrement de nous avoir fait bénéficier de son savoir et de sa vaste culture qu'il veut bien mettre encore au service de la technique et de la science.

Ls H.

NÉCROLOGIE

Emmanuel Chevalley, ingénieur
1882-1955

Le 26 février 1955 est décédé, après deux ou trois jours de maladie, *Emmanuel Chevalley*, administrateur-délégué des Mines et Salines de Bex.

Né à Lausanne, en 1882, il y fit toutes ses études et sortit en 1905 de l'Ecole d'ingénieurs avec le diplôme d'ingénieur civil. Il avait fait partie de la société d'étudiants Stella, au sein de laquelle, comme d'ailleurs auprès de ses camarades de volée, il s'était acquis de solides amitiés par son caractère gai et enjoué et son esprit de large camaraderie.

Au sortir de l'Ecole, Emmanuel Chevalley travailla à la construction du chemin de fer du Loetschberg, d'abord à la rampe sud, puis à la rampe nord. Il entra ensuite au Bureau Buttiaz, à Lausanne, où il eut l'occasion de participer à différents ouvrages, puis fut chargé par l'Etat de la correction des torrents de l'Avençon et de la Gryonne.

Entré enfin en 1919 aux Mines et Salines de Bex comme sous-directeur, il y fit dès lors toute sa carrière, se dévouant sans compter à l'amélioration de cette entreprise, dont il devint directeur en 1924. Sous sa direction furent créées des installations hydrauliques et une centrale électrique rendant la société indépendante de l'importation de combustibles étrangers. La prospection du sous-sol fut améliorée à l'aide de nouveaux procédés de sondage permettant de déceler la roche salée jusqu'à une profondeur de 500 mètres. Au Bévieux, le bâtiment d'extraction du sel des eaux-mères bénéficia également de nombreuses modernisations, augmentant le rendement dans de notables proportions.

C'est jusqu'en 1947 que E. Chevalley fit profiter, comme directeur, la Société des Mines et Salines de son

grand pouvoir de travail et de son dévouement. Dès cette date, nommé administrateur-délégué, il produisit encore ses conseils et s'intéressa activement à la marche de la société.

Mais son activité comme ingénieur ne l'empêchait pas de prendre part à la vie publique et c'est ainsi qu'il présida la Société industrielle et commerciale de Bex. Il fut membre de la Justice de paix de 1936 à 1952 et secrétaire de la Commission scolaire pendant près de trente ans.

Au militaire, E. Chevalley, ayant débuté dans l'infanterie, fut cependant, étant donné son expérience en matière d'explosifs, attaché ensuite au Service des mines et chargé, comme capitaine, des contrôles permanents et de l'entretien des ouvrages de la région s'étendant de Chillon au val d'Illiez. Cela l'obligea pendant la guerre à de nombreux déplacements où il se dévoua également sans compter. auprès de ses hommes, comme du reste auprès de ses ouvriers des Mines et Salines, sa nature généreuse et affable lui valut estime et reconnaissance. Nombreux sont ceux qui, à la nouvelle de sa mort, auront eu une pensée émue et le regret de devoir lui dire un éternel adieu.

Ses camarades ingénieurs, comme tous ceux qui l'ont connu, ne le regretteront pas moins et ne peuvent que s'associer à la douleur de ses proches. Ils lui présentent, particulièrement à Mme Chevalley et à ses fils, Paulus, ingénieur, qui succéda à son père en 1947 comme directeur des Mines et Salines et Gabriel, docteur en médecine et chef de la seconde expédition suisse à l'Everest, l'expression de leur profonde sympathie.

F. C.



EMMANUEL CHEVALLEY, ingénieur
1882-1955

BIBLIOGRAPHIE

Méthode de calcul à l'aide de suites, par M. Cuénod, ingénieur diplômé E.P.F., Dr ès sc. techn. — Thèse présentée à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Edition P. Feissly, 11, Petit-Chêne, Lausanne 1955.

Cette publication reprend, puis élargit les fondements théoriques du calcul à l'aide de suites et établit la relation qui existe entre cette méthode de calcul et le calcul analytique d'une part, le calcul opérationnel d'autre part. Elle expose certains cas où la méthode analytique classique conduit à des calculs compliqués et où la méthode de calcul à l'aide de suites s'avère avantageuse :

- résolution d'équations différentielles avec décalage et second membre d'allure quelconque ;
- résolution d'équations différentielles non linéaires ;
- résolution des équations différentielles aux dérivées partielles auxquelles conduit l'étude des phénomènes de propagation, compte tenu de leurs pertes et de leurs réflexions ;
- étude de fonctions aléatoires ;
- calcul de la transformation opérateur-temps du calcul opérationnel dans certains cas où l'intégrale de Laplace n'est pas applicable.